

MAIRIE
Du
VERNET



ARRETE
PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION

« Avenue des Pyrénées »
N° 46 / 2025

LE MAIRE,

- VU** la demande en date du 16 octobre 2025 par laquelle la société GUINTOLI, sis au 11 rue André Marie Ampère – 31830 PLAISANCE DU TOUCH, sollicite une autorisation de circulation pour : POSE DE PEINTURE EN RESINE GRAVILLONNEE SUR VOIRIE, en agglomération, COMMUNE du VERNET.
- VU** le code de la voirie routière,
- VU** le code général des collectivités territoriales,
- VU** la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,
- VU** Le règlement général de voirie du 8/04/1965 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

ARRETE

ARTICLE 1

L'avenue des Pyrénées, au niveau du croisement avec l'avenue de Lagardelle et la rue de Bacquié, sera fermée à la circulation durant la période des travaux.

Des itinéraires de déviation seront mis en place.

ARTICLE 2

Durée des travaux : 10 jours à compter du 22/10/2025

ARTICLE 3

Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

ARTICLE 4

Toutes infractions aux instructions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Auterive et tous les agents des services de police sont chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Au VERNET, le 16 octobre 2025.



Le Maire, **Bernard TISSEIRE**